

**COMMUNE
DE
VILLE SOUS ANJOU**

Conseil municipal du 06/04/2021

Compte-rendu

CR-CM N° 21-02 DU 06/04/2021

Présents : Mmes Gros, Hitier, Morand, Pellat, Servonnat.

Mrs Guigues, Laurand, Monchaux, Satre, Telmon, Thivolle.

Madame Cécile QUENTEL donne pouvoir de vote à Monsieur Hervé GUIGUES.

Madame Eliane KHELIFI donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.

Monsieur Sébastien GOYET donne pouvoir de vote à Madame Gilianne GROS.

Monsieur Yves LAFUMAS donne pouvoir de vote à Monsieur Henri THIVOLLE.

Madame Josiane PELLAT a été élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité

2. Point sur les projets en cours et vie communale

Aménagement du Carrefour Poncin

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des travaux d'aménagement et de sécurisation du Carrefour Poncin sont terminés. La réception des travaux est programmée le 8 avril prochain.

Travaux d'extension des locaux techniques + préau

Monsieur Henri THIVOLLE indique que les travaux débiteront dès demain.

Réhabilitation de l'ancienne mairie - école

Monsieur le Maire indique que la consultation lancée par la commune a pris fin aujourd'hui. L'ouverture des plis ainsi que l'audition des candidats auront lieu le 14 avril prochain.

Ecole de Terrebasse

Monsieur le Maire indique que la commune a fait l'acquisition d'un purificateur d'air pour les locaux de la cantine. Il précise que ce matériel est subventionné par la Région à hauteur de 1 800,00€ au maximum. Il indique que ce matériel est portatif et qu'il pourra également être utilisé dans les classes.

Voirie communale

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes EBER a procédé à des travaux de marquage au sol sur les différents carrefours de la commune.

3. Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

Délibération relative au recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la modification apportée à l'ordre du jour.

4. Délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant total de 349 801,33 € de la manière suivante :

<i>EXCEDENT AU 31/12/2020</i>	
♦ A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	200 000,00 €
♦ Affectation de l'excédent reporté de la Commune (report à nouveau créditeur - ligne 002)	149 801,00 €

Délibération approuvée à l'unanimité

5. Délibération relative à la fixation des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition 2020 et présente des simulations pour l'année 2021.

Monsieur le Maire indique que des nouveautés ont été introduites par la loi de finances pour l'année 2021 :

La redescende du taux de la Taxe Foncière Bâti Départementale

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de la Taxe Foncière Bâti Départementale. Ainsi le taux de référence de Taxe Foncière Bâti communal correspond à la somme du taux voté par la commune et du taux du Département 2020 (15,90%).

Le maintien du taux de la Taxe d'Habitation à son niveau de 2019

Aux termes de la loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2021 sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué sur le territoire en 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas apporter de modifications aux taux d'imposition qui restent inchangés par rapport à l'année 2020, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 10,76 % (Gel du taux à son niveau de 2019)
- Taxe Foncière Bâti : 33,65 % (Taux communal 17,75% + taux départemental 15,90%)
- Taxe Foncière Non Bâti : 48,05 %

Délibération approuvée à l'unanimité

6. Délibération relative à la fixation de la durée d'amortissement du compte 28041582 – CFP bâtiments et installations

Vu la demande de la Trésorerie du Roussillonnais de définir la durée d'amortissement de l'article :

28041582 – CFP bâtiments et installations, pour un montant de 3 932,48 €.

Monsieur le Maire indique que pour ce type d'imputation, la durée d'amortissement est comprise entre 1 et 5 ans.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante le fixer la durée d'amortissement à un an.

Approuvé à l'unanimité

7. Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire fait une présentation en détail du budget primitif 2021 :

Section Fonctionnement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 956 165,00 €

Section Investissement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 870 311,00 €

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité

8. Délibération pour l'attribution des subventions communales aux associations pour l'année 2021

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'octroi des subventions accordées aux diverses associations et rappelle que l'enveloppe votée lors du budget primitif 2021 est de 14 000,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer dans un premier temps les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VSA	4 800,00 €
TOTAL	4 800,00 €

Monsieur le Maire propose de placer le solde de la somme non attribuée à ce jour, soit 9 200,00 € en divers.

Délibération approuvée à l'unanimité

9 .Délibération relative au recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1°,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service technique de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs

Monsieur le Maire propose la création d'un poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires pour la période du 19/04/2021 au 31/12/2021.

L'agent sera rémunéré sur la grille indiciaire du grade d'Adjoint Technique.

Délibération approuvée à l'unanimité

10. Questions diverses :

Pass' Partout

Madame Josiane PELLAT remercie tous les membres du Conseil Municipal d'avoir participé à la distribution du bulletin municipal dans leur quartier.

Opération « Village propre »

Madame Josiane PELLAT donne une information de la part de Monsieur Yves LAFUMAS qui indique que comme chaque année la commune a organisé une journée « environnement ». Elle s'est déroulée le samedi 27 mars, 15 personnes étaient présentes dont 4 enfants. Comme chaque année la collecte de déchets le long des bords de route a malheureusement été fructueuse. Il serait peut-être intéressant de mettre en place une action de communication à destination de la population l'année prochaine. Monsieur le Maire propose de laisser les sacs de déchets toute la journée sur le bas côté de la chaussée afin de sensibiliser la population à cette problématique environnementale. Aux enfants présents, la municipalité a offert une place de cinéma afin de récompenser leur action citoyenne.

Le plus beau village de la Région Auvergne-Rhône Alpes (moins de 5 000 habitants)

Madame Josiane PELLAT rappelle que la commune avait fait acte de candidature à ce concours pour représenter le département de l'Isère. Malheureusement, la commune n'a pas été retenue, les 6 villages sélectionnés du département de l'Isère sont : Saint Antoine l'Abbaye, Mens, La Côte Saint André, Pont en Royans, Besse en Oisans et Crémieu.

Vaccination mobile « Covid19 »

Madame Josiane PELLAT indique que la Communauté de Communes EBER en partenariat avec la Clinique des Côtes du Rhône organise une campagne de vaccination mobile à destination des personnes de plus de 70 ans souhaitant être vaccinées. Cette action est proposée uniquement sur les communes dépourvues de médecin et de pharmacie La commune a enregistré 16 inscriptions qu'elle a transmise aux organisateurs de cette campagne.

Décès sur la commune – Famille DURAND

Madame Josiane PELLAT indique que Madame Simone MABILON veuve DURAND est décédée. Elle précise qu'il s'agit de la mère de Monsieur Maurice DURAND, employé communal sur la commune. Les obsèques se tiendront le samedi 10 avril à 11h30.

Ecole de Terrebasse

Madame Josiane PELLAT rappelle que les effectifs de la prochaine rentrée scolaire sont en diminution cependant, les enseignantes de l'école ont été informées par Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale qu'il ne devrait pas de fermeture de classe. Actuellement, plusieurs projets pédagogiques sont réalisés au sein de l'école : observation d'œufs en couveuse, observation de cocoon de papillons, projet TEC avec la fabrication d'instruments de musique, démarrage du cycle piscine à la rentrée des vacances.

Madame Josiane PELLAT précise que les enseignantes souhaitent élaborer un prochain exemplaire de leur « journal de l'école » d'ici la fin de l'année scolaire.

Elle rappelle que dans le cadre de l'action « Agir pour notre école », des temps de rencontre avec les parents ont été mis en place. A cette occasion les familles qui le souhaitent peuvent s'entretenir avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants et des représentants de la Mairie.

Elle indique que suite aux annonces gouvernementales, les écoles n'ont pas rouvert leurs portes cette semaine. Les enfants « prioritaires » de la commune ont été accueillis, aujourd'hui à Roussillon et ensuite l'accueil se fera à Ville sous Anjou pour la fin de la semaine. Les enfants inscrits n'ont pas eu besoin des services de garderie, uniquement un accueil à la cantine (paniers repas apportés par les familles) qui a été assuré par notre personnel communal.

Elections Départementale et Régionales 2021 – Attention changement des dates des scrutins

Madame Josiane PELLAT rappelle que du fait de la crise sanitaire, les élections se tiendront le même jour pour les 2 scrutins (20 et 27 juin 2021). De ce fait, il faudra doubler les effectifs des bureaux de vote. Il est possible que la Municipalité fasse appel à des volontaires extérieurs au Conseil Municipal pour répondre à cette obligation réglementaire (anciens membres du Conseil Municipal, ...). Elle indique également qu'exceptionnellement, le bureau de vote se tiendra dans la salle Emile Romanet afin de respecter les gestes barrières et le protocole sanitaire.

Centre Social les 4 Vents

Madame Josiane PELLAT demande aux élus de bien vouloir compléter un questionnaire proposé par le Centre social « Les 4 vents ». Dans le cadre du renouvellement de son projet social, il souhaite recueillir la parole des élus des 4 communes et leur regard sur leur commune, l'intercommunalité qui s'articule autour du SASS ou encore sur le centre social.

Poste d'Adjoint Technique à l'école

Madame Josiane PELLAT rappelle que Madame Cécile TIMPANO a fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} septembre 2021. Elle indique que la commune va lancer une procédure de recrutement dans les semaines à venir.

Fin de la séance à 23h00

CR CM 21-02 du 6 avril 2021.

Le Maire,
Luc SATRE